

ANNEXE – CP/ETU-IV - SCOLARISATION D'UN ETUDIANT

**Attestation de prise en charge financière d'un étudiant majeur
par un particulier pendant son séjour en France**

Année scolaire	
----------------	--

Je soussigné (e)

Nom :	
Prénom :	
Adresse :	
N° de téléphone fixe (domicile) :	
N° de téléphone fixe (travail) :	
Adresse électronique :	

m'engage à subvenir **(2)** :

- aux frais de séjour en France (subsistance, hébergement, éducation) durant l'année scolaire et durant les vacances de cette année scolaire,
- aux frais de son retour dans son pays d'origine (nom du pays) à la fin de l'année scolaire.

De l'étudiant suivant :

Nom :	
Prénom :	
Date de naissance :	
Nationalité :	
Établissement scolaire en France :	
Adresse de l'établissement scolaire :	
Téléphone fixe de l'établissement scolaire :	

Période de validité de la prise en charge :	Du :		Au :	
---	------	--	------	--

A :	
Le :	
Signature : (1)	

(1) : Joindre une photocopie d'un document d'identité du signataire : carte nationale d'identité ou titre de séjour dont la validité doit être supérieure à la durée du séjour prévue de l'étudiant

**EXEMPLE D'ATTESTATION DE DEPOT D'ORDRE DE VIREMENT MENSUEL
PERMANENT ET IRREVOCABLE (ETABLIE PAR LA BANQUE)**

Nous, soussignés (nom de la banque), société anonyme au capital deDHS, dont le siège social est à, attestons par la présente que nous détenons un ordre de virement mensuel, permanent et irrévocable deDhs de (nom du détenteur du compte), titulaire du compte N°, ouvert sur nos livres à l'agence, en faveur de (nom de l'étudiant), qui poursuivra ses études en France au titre de l'année scolaire 2016-2017.

La somme deDhs (équivalent de 12 versements) a été bloquée sur le compte à cet effet.

Ces transferts seront effectués conformément aux dispositions de l'office marocain de changes selon la circulaire N° (numéro de la dernière circulaire en cours régissant les transferts).

Cette attestation est délivrée à l'intéressé, pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à, le

Cachet et signature de la banque.

NB : un tampon de domiciliation bancaire apposé par la banque doit figurer sur le passeport accompagnant cette attestation